



RAPPORT D'ACTIVITÉ



© C. Grilhé et © T. O'Brien

2016





LE SYNDICAT GÉNÉRAL DES VIGNERONS.

L'organisme viticole de référence pour les Côtes du Rhône

Le Syndicat général est l'Organisme de défense et de gestion des vins d'AOC Côtes du Rhône et Côtes du Rhône Villages. Son aire d'intervention s'étend sur six départements et trois Régions.

↻
L'assemblée générale du Syndicat des Côtes du Rhône est composée de 297 délégués. Ici, celle du 4 juillet 2016 à Saint Roman de Maugarde.

LE Syndicat général des vignerons des Côtes du Rhône est un organisme professionnel de droit privé à but non lucratif, régi par la loi Waldeck-Rousseau du 21 mars 1884. Il a été créé le 4 avril 1929 par le Baron Le Roy dans le but de défendre les intérêts régionaux et locaux de la viticulture des Côtes du Rhône. L'Appellation d'origine contrôlée (AOC) Côtes du Rhône a été promulguée le 19 novembre 1937 par l'Inao (aujourd'hui Institut national de l'origine et de la qualité).

Le 15 juin 2007, le Syndicat général a été reconnu par l'Inao Organisme de défense et de gestion (ODG) des Appellations Côtes du Rhône et Côtes du Rhône Villages et le 23 juillet 2014, ODG pour les Indications géographiques (IG) Eau-de-vie de vin et Eau-de-vie de marc des Côte s du Rhône.

Outre les déclarants des AOC Côtes du Rhône/Côtes du Rhône Villages et des deux IG d'Eau-de-vie, il compte

aussi parmi ses adhérents la totalité des ODG de Crus des Côtes du Rhône.

Les missions de défense et de gestion du Syndicat général

En tant qu'ODG, le Syndicat général mène, conformément à l'article L.642.22 du Code rural, les missions suivantes :

- Contribuer à la mission d'intérêt général de préservation et de mise en valeur des terroirs, des traditions locales et des savoir-faire, ainsi que des produits qui en sont issus ;
- Élaborer les projets de cahiers des charges de production et contribuer à leur application par les opérateurs ;
- Choisir un organisme de contrôle et participer à la mise en œuvre des plans de contrôle et d'inspection ;
- Tenir à jour la liste des opérateurs et la transmettre périodiquement à l'organisme de contrôle et à l'Inao ;
- Participer aux actions de défense et de protection du nom, du produit et

du terroir, à la valorisation du produit ainsi qu'à la connaissance statistique du secteur ;

- Mettre en œuvre les décisions du Comité national de l'Inao le concernant ;

- Être consulté par l'Inao et les ministres concernés sur toute question de sa compétence.

Par ailleurs, conformément à l'article L.642.22 alinéa 3 du Code rural, il exerce également d'autres missions telles que :

- Mener toute action de défense des intérêts de ses membres,
- Mettre en place tout service, formation ou activité de nature à faciliter l'activité professionnelle des vignerons.

LES AOC DES CÔTES DU RHÔNE

2^E VIGNOBLE AOC DE FRANCE*

Le vignoble des Côtes du Rhône couvre six départements (Vaucluse, Gard, Drôme, Ardèche, Loire et Rhône) sur trois régions administratives (Paca, Occitanie et Auvergne Rhône Alpes), soit en 2016, un total de **55 422** ha pour une production annuelle de **2,33** millions d'hectolitres. Il s'étend sur 171 communes. C'est le deuxième vignoble de vins AOC en France par la taille. Il compte 88 % de vins rouges, 7 % de vins rosés et 5 % de vins blancs.

L'appellation Côtes du Rhône est hiérarchisée en quatre niveaux :

- Côtes du Rhône régional (63 %)
- Côtes du Rhône Villages (5,5 %)
- Côtes du Rhône Villages avec nom géographique (9 %) :
 - *Drôme*: Rochegude, Rousset les Vignes, Saint Maurice, Saint Pantaléon les Vignes, Suze la Rousse.
 - *Vaucluse*: Gagne, Massif d'Uchaux, Plan de Dieu, Puyméras, Roaix, Sablet, Sainte Cécile, Séguret, Vaison la Romaine, Valréas, Visan.
 - *Gard*: Chusclan, Laudun, Saint Gervais, Signargues.
- Crus des Côtes du Rhône (22,5 %) : Côte Rôtie, Condrieu, Château Grillet, Saint Joseph, Hermitage, Crozes Hermitage, Cornas, Saint Péréay, Vinsobres, Rasteau, Cairanne, Gigondas, Vacqueyras, Beaumes de Venise, Lirac, Tavel, Châteauneuf du Pape.

Par ailleurs, l'appellation compte 2 Vins doux naturels: VDN Rasteau et le Muscat de Beaumes de Venise et 2 Indications géographiques: Eau-de-vie de vin et Eau-de-vie de marc des Côtes du Rhône.

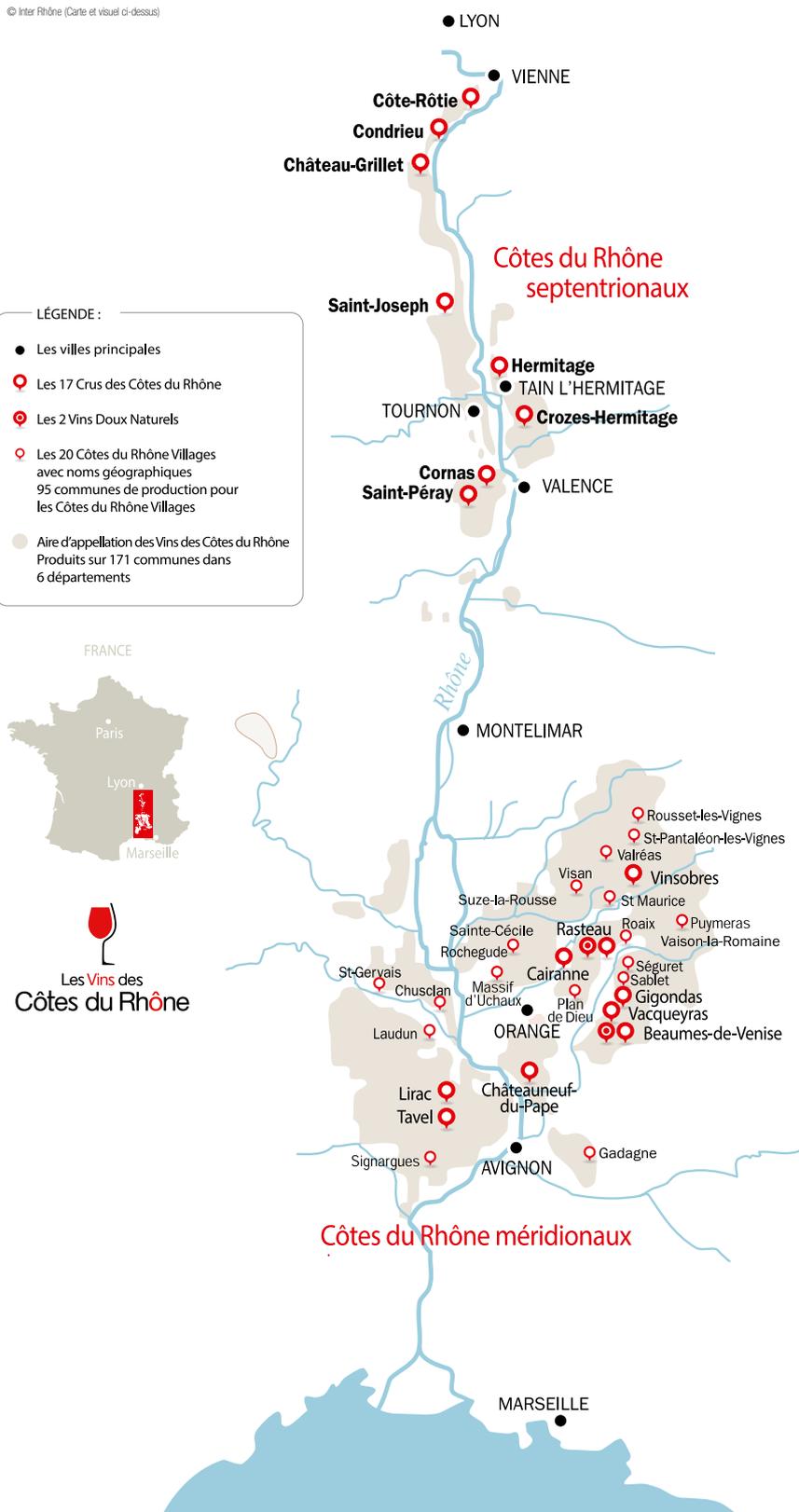
Vignerons et caves :

- 4977 déclarants de récolte (hors bailleurs à métayage)
- 61 caves coopératives
- 1 436 caves particulières

Chiffre d'affaires AOC de la Vallée du Rhône (2016) : 1,54 milliard d'euros dont 459 M€ à l'export.

*Source : Données 2016 SGV et Inter Rhône.

© Inter Rhône (Carte et visuel ci-dessus)





Une gouvernance basée sur trois organes de décision

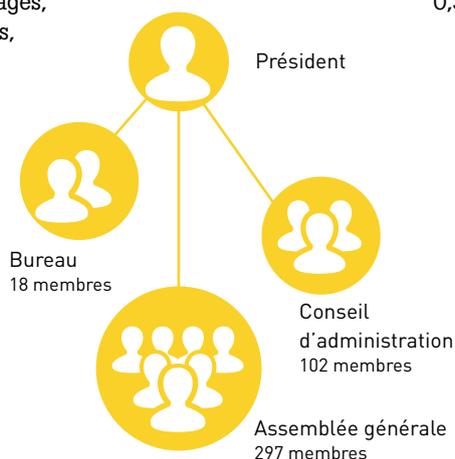
L'assemblée générale se réunit deux fois par an et compte 297 délégués.

Le conseil d'administration se réunit une fois par trimestre et compte 102 titulaires et 72 suppléants.

Les délégués à l'assemblée générale et les administrateurs sont élus tous les trois ans par l'ensemble des déclarants de récolte Côtes du Rhône et Côtes du Rhône Villages. Des représentants des Crus siègent également dans ces instances.

Le Bureau se réunit une fois par mois et compte 18 membres + 1 représentant de la Commission des Jeunes vignerons. Les responsables des Services du Syndicat participent à ces réunions.

Par ailleurs, le Syndicat général compte une Section "Eaux-de-vie" et neuf Commissions de travail : Caves coopératives, Caves particulières, Côtes du Rhône Villages, Crus, Jeunes vignerons, Technique, Cahier des charges et Plan de contrôle, Économie, Défense et valorisation des terroirs.



Le Conseil d'administration du 2 octobre 2016 à Orange, au Château Mongin.

Adhérents et ressources financières

Le Syndicat général compte des membres de droit et des membres associés.

Membres de droit

Personnes physiques ou morales établissant une déclaration de récolte (telle qu'elle est prévue par l'article 407 du Code général des impôts) pour les AOC Côtes du Rhône et Côtes du Rhône Villages.

Personnes physiques ou morales intervenant dans la production, la transformation et/ou l'élaboration des deux IG de spiritueux "Eau-de-vie de marc des Côtes du Rhône" et "Eau-de-vie de vin des Côtes du Rhône".

Membres associés

Syndicats reconnus ODG des Crus des Côtes du Rhône.

Montant des cotisations pour l'exercice 2016 :

Cotisation ODG : 0,63 €/hl

Cotisation membre associé : 0,39€/hl (+0,05€/hl si gestion des identifications/habilitations)

Cotisation syndicale volontaire : 0,03€/hl

IG "Eau-de-vie des Côtes du Rhône" : 60 euros (part fixe forfait par opérateur) et 10€/ hl d'alcool pur (part variable appelée sur la base de la Drev).

Abonnement au "Vigneron" : 50€ TTC/an.

Une organisation performante certifiée Iso 9001/2015

Le Syndicat général emploie 28 personnes (équivalent plein-temps) réparties sur trois sites : Avignon, Orange et Tain l'Hermitage. Par ailleurs, il a accueilli sur l'année 2016 six stagiaires issus de l'enseignement supérieur.

Les Services sont dirigés par Laurent Jeanneteau, leur organisation est certifiée Iso 9001/2008 depuis le 17 avril 2013. Le renouvellement de la certification dans la nouvelle version 9001/2015 a été obtenu le 17 avril 2016.

Principales missions des différents Services :

• Service Juridique, Défense et Valorisation

Conseil juridique aux vignerons, préservation et protection des terroirs et noms d'AOC, conseil juridique à la commercialisation des vins, conseil en droit social, animation de la Charte paysagère environnementale des Côtes du Rhône.

• Service Technique

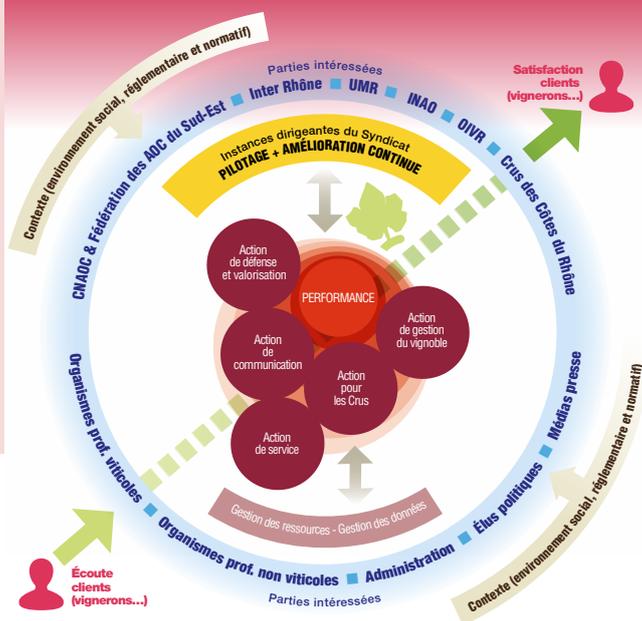
Conseil et appui technique aux vignerons, réalisation d'expérimentations, support à la réflexion technique générale concernant les AOC Côtes du Rhône (matériel végétal, changement climatique...), accompagnement technique (contrôle interne) au vignoble : audits d'exploitation, explications sur les Cahiers des charges...

• Service Gestion des Données

Identification/habilitation et mise à jour de la liste des opérateurs, saisie

UNE ORGANISATION CERTIFIÉE ISO 9001/2015

Le système de management de la qualité, mis en place dans le cadre de la certification, a été établi dans le but de fournir régulièrement un service conforme aux attentes des vignerons et aux exigences légales et réglementaires.



et contrôle des obligations déclaratives, édition de statistiques.

• Aides au vignoble

Gestion des Plans collectifs de restructuration.

• Service Communication

Édition du magazine mensuel *Le Vigneron des Côtes du Rhône et du Sud-Est*, administration du site Internet du Syndicat général; édition de newsletters et de tout document de communication; relations presse et publiques. Animation d'une page Facebook et d'un compte Twitter.

• Service Crus des Côtes du Rhône

Actions de soutien, d'animation et de coordination des Crus des Côtes du Rhône, secrétariat pour les Crus septentrionaux, gestion de l'Antenne du Syndicat général à la Maison des vins de Tain l'Hermitage.

• Service Administratif et financier

Plate-forme de réception et distribution de l'information pour l'ensemble des Services; il assure la gestion administrative des actions du Syndicat et le respect des impératifs statutaires.

Le Service financier assure la gestion financière du Syndicat (suivi du budget, bilans...), la gestion des Ressources humaines, la prestation de service "Ressources humaines et Paie" pour les caves coopératives, caves particulières et syndicats viticoles.

VOS CONTACTS AU SYNDICAT GÉNÉRAL



MAISON DES VINS

6 rue des Trois Faucons
CS 60 093
84 918 Avignon Cedex 9.
Tél. 04 90 27 24 24
Site Internet :
www.syndicat-cotesdurhone.com

DIRECTION

Directeur
Laurent Jeanneteau 04 90 27 24 69
Assistante de direction
Fabienne Gautier 04 90 27 24 23

QUALITÉ

Responsable Qualité
Lorine Martin 04 90 27 45 95

ADMINISTRATIF & FINANCIER

Responsable de service
Igor Puybareau 04 90 27 24 45
Chargée d'activité administrative
Fabienne Gautier 04 90 27 24 23
Assistante comptable
Geneviève Ghilini 04 90 27 24 65
Chargée d'activité RH
Lorine Martin 04 90 27 45 95
Chargée d'activité Prestation paie, RH et conseil en droit social
Carole Fabre 04 90 27 24 68
Assistants administratives
Cathy Guippi 04 90 27 24 24
Anne Hermet 04 90 27 24 26
Chargée d'activité informatique
Marine Sansonetti 04 90 27 24 85

GESTION DES DONNÉES

Responsable de service
Nathalie Benson Giraud
04 90 27 24 27
Chargée de mission Gestion des données
Marie Lopez 04 90 27 24 32
Assistante administrative
Bernadette Bermond Gonnet
04 90 27 24 36

AIDES AU VIGNOBLE

Responsable de service
Laurent Jeanneteau
04 90 27 24 69
Chargée de mission Plans collectifs
Émilie Nozières 04 90 27 24 31
Assistante administrative
Corinne Tisserand 04 90 27 24 30

JURIDIQUE, DÉFENSE ET VALORISATION DU VIGNOBLE

Responsable de service
Aurélien Pujol 04 90 27 45 96
Chargée d'activité Conseil droit commercial (protection du nom) et droit social
Francine Tallaron 04 90 27 24 62
Chargée d'activité pour la Charte paysagère et environnementale
Lucile Chédorge 04 90 27 24 25

COMMUNICATION

Responsable de service & rédactrice en chef du Vigneron
Sylvie Reboul 04 90 27 24 35
Gestionnaire administrative et commerciale
Catherine Giraud 04 90 27 24 59
Secrétaire de rédaction
Solange Careglio 04 90 27 45 97

TECHNIQUE

SGV (Institut rhodanien)
2 260 route de Grès
84 100 Orange.
Tél. 04 90 11 46 00
Responsable de service
Biljana Arsic 04 90 11 46 19
Assistante administrative
Blandine Compagnon 04 90 11 46 13
Chargée d'activité Conseil, expérimentation
Viviane Bécart 04 90 11 46 17
Chargé de mission Potentiel de production (Sig)
Xavier Julian 04 90 11 46 18
Auditrices vignoble contrôle interne
Céline Coulangue 04 90 11 46 56
Laurianne Pinault 04 90 11 46 56
Lysiane Maggi 04 90 11 46 56

CRUS DES CÔTES DU RHÔNE

Maison des Vins
485 avenue des Lots, 26 600
Tain l'Hermitage.
Tél. 04 75 07 88 81
Responsable de service
Clément Panigai 04 75 07 88 84
Assistante administrative
Aline Ponson 04 75 07 88 83

Appliqué pour la première fois en 2015, le dispositif du Volume complémentaire individuel (VCI) a convaincu davantage d'opérateurs en 2016. Le gel d'avril 2017 rappelle combien cet outil est indispensable.

2016 : le VCI monte en puissance

Document réalisé par les Services du Syndicat général, avec l'appui de la Fédération des AOC du Sud-Est (Fraoc)

MIS en œuvre en 2015, le dispositif du Volume complémentaire individuel (VCI) a été reconduit en 2016, toujours pour les vins rouges, et au même niveau : 5 hl/ha pour l'AOC Côtes du Rhône et 4 hl/ha pour l'AOC CDR Villages (avec et sans nom géographique). De plus, deux Crus y ont souscrit pour la première fois pour leurs vins rouges : Rasteau (2 hl/ha) et Beaumes de Venise (3 hl/ha) et un Cru pour les vins rouges et blancs : Vacqueyras (3 hl/ha).

Rappelons que ce dispositif permet de mettre en réserve, de façon individuelle, des volumes produits au-delà du rendement autorisé, volumes qui peuvent ensuite être utilisés les années suivantes, au gré des besoins. Toutes les appellations qui ont mis en œuvre le VCI pourront, par exemple, puiser dans leurs stocks de VCI pour pallier la baisse de volume consécutive à l'important gel et/ou orages de grêle d'avril 2017 amis aussi la coulure sur grenache.

En Côtes du Rhône, les volumes de VCI restent néanmoins modestes compte tenu des faibles rendements obtenus ces dernières années. Le stock de VCI en CDR/CDRV constitué au cours des récoltes 2015 et 2016 s'élève à 58 203 hl. Rappelons que ce volume n'est constitué que de millésime 2016 puisqu'il faut obligatoirement substituer chaque année le volume de VCI produit l'année précédente par du volume de la récolte en cours.

Sur les déclarations de revendication 2016, 20 548 hl de VCI ont été utilisés en remplacement (rafraichi), 2 294 hl de VCI ont été utilisés en complément de récolte et 744 hl ont été détruits.

73 unités de vinification (caves particulières et caves coopératives) ont mis en œuvre le dispositif, soit 1 054 déclarants de récolte en 2015 et 1 307 en 2016.

Bilan de la campagne 2015/2016

Durant la campagne 2015/2016, les sorties de chais de Côtes du Rhône régional se sont élevées à 1,406 Mhl (-1 %), soit un peu moins que la récolte 2015 (1,412 Mhl). Les stocks ont augmenté légèrement de 5 % pour s'établir au 31/7/2016 à 830 000 hl (7,1 mois de commercialisation).

Les prix sont restés fermes à 143,20 €/hl.

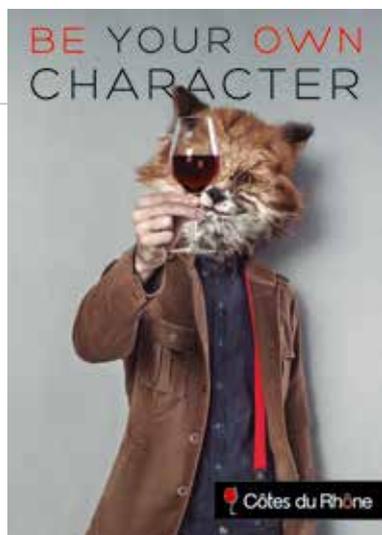
En CDR Villages, les sorties de chais se sont élevées à 151 000 hl (+13 %), pour une récolte 2015 de 142 385 hl. Les stocks en fin de campagne étaient de 120 000 hl (+10 %). Les prix ont atteint 167,50 €/hl de moyenne.

Enfin, les CDR Villages avec nom géographique ont enregistré des sorties de 154 256 hl (-4 %) pour une production de 236 860 hl. Le stock en fin de campagne était de 235 000 hl et le prix moyen s'est établi à 201,80 €/hl.

Point sur la campagne 2016/2017

À début mai 2017, les sorties de CDR régional affichent 1,406 Mhl, en léger retrait de 1,1 %. La récolte s'est élevée à 1,472 hl (+ 4,2 % par rapport





▲ La nouvelle campagne de publicité aux USA.

LA PROMOTION DES CÔTES DU RHÔNE EN 2016

En 2016, 4 Sections "Promotion" interprofessionnelles Côtes du Rhône/CDR Villages se sont tenues pour définir les actions à mettre en œuvre en France et à l'export.

Les vigneron désignés par le Syndicat général y ont siégé sous la présidence de Denis Alary. Ce dernier a lui-même participé à 5 réunions de la Commission promotion qui rassemble l'ensemble des AOC rhodaniennes adhérentes à Inter Rhône.

L'année 2016 a été riche en actions, à commencer par le lancement des nouvelles campagnes de publicité en France et aux États-Unis.

à 2015). Le stock est de 834 000 hl, soit 7,1 mois de commercialisation. Le prix enregistré à fin avril est de 139,70 €/hl.

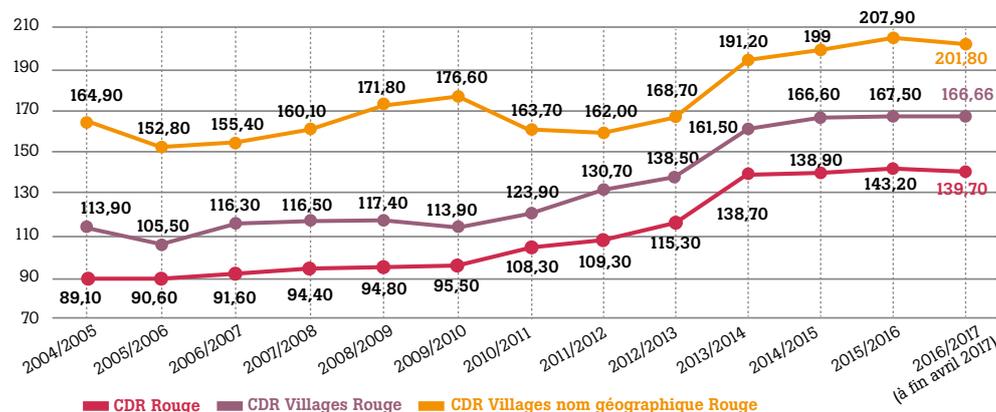
Le rythme des sorties a été très dynamique en début de campagne avant de ralentir. Les prix sont segmentés en deux groupes : l'un autour de 125-130 €/hl, l'autre autour de 140-145 €/hl.

Par ailleurs, rappelons que la récolte de CDR Villages 2016 s'est élevée à 125 973 hl (en baisse de 12 %), les sorties en cumul annuel à fin février affichaient + 4 % pour un prix moyen de 166,66 €/hl à fin avril.

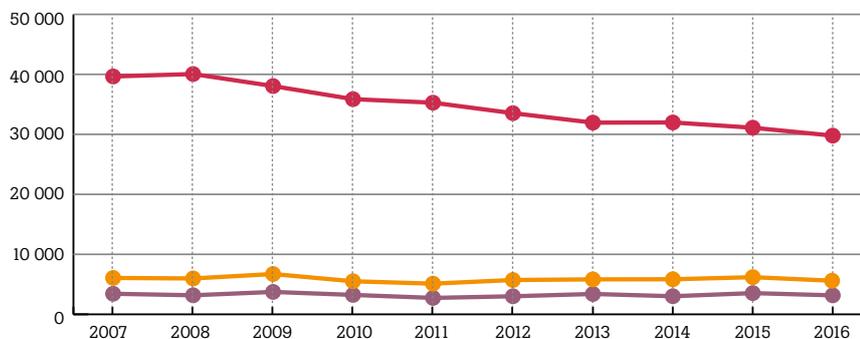
La récolte 2016 de CDR Villages avec nom géographique s'est élevée à 212 479 hl. Les sorties sont restées stables par rapport à l'année précédente pour un prix à fin avril de 201,80 €/hl.

● **Les chiffres clés** de la récolte 2016 pour chacune des AOC Côtes du Rhône (surface, volume ventilé par couleur, rendement moyen) sont disponibles en page 20.

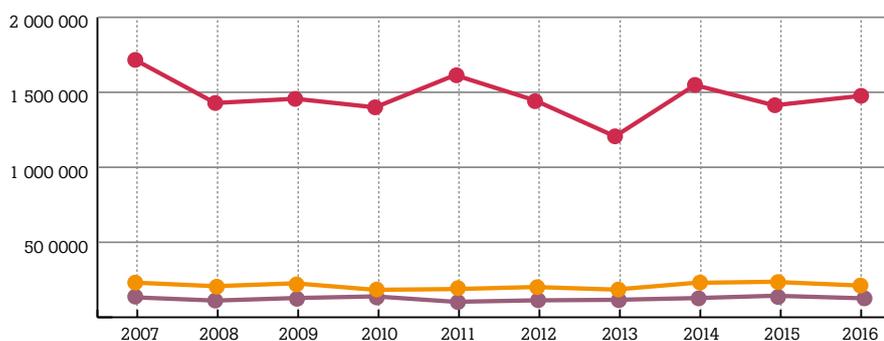
ÉVOLUTION DES PRIX MOYENS VRAC (EN €/HL, SOURCE CONTRATS INTERPROFESSIONNELS)



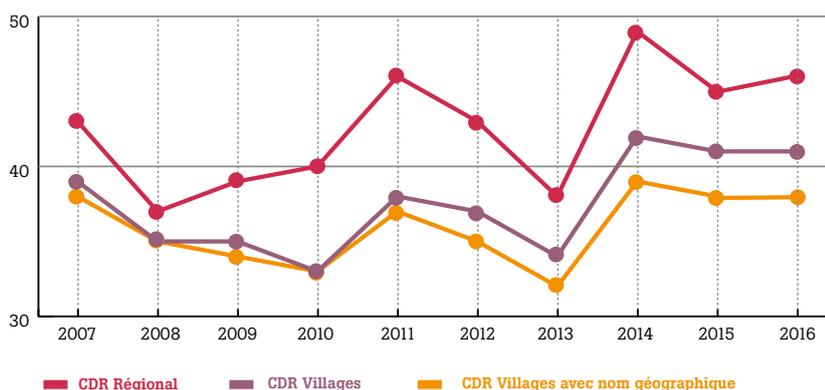
SURFACES REVENDIQUÉES DE 2007 À 2016 (EN HA)



VOLUMES REVENDIQUÉS DE 2007 À 2016 (EN HL)



RENDEMENTS NETS RÉALISÉS DE 2007 À 2016 (EN HL/HA)



Délimitation et hiérarchisation des AOC Côtes du Rhône

Procédure simplifiée de classement des AOC Côtes du Rhône et CDR Villages

Suite à l'envoi à l'Inao de l'ensemble des dossiers saisis et cartographiés par le Syndicat général le 17 mai 2016 (5600 parcelles concernées), le Comité régional Vallée du Rhône de l'Inao du 23 juin 2016 a émis un avis favorable.

La Commission permanente du Comité national de l'Inao du 19 janvier 2017 a nommé une Commission d'experts afin de procéder à l'examen des demandes de classement. Dans la lettre de mission approuvée par la Commission permanente, les experts doivent remettre aux services de l'Inao un rapport annuel d'expertise par tranches de communes. La fin des travaux par les experts est prévue pour l'AOC Côtes du Rhône Villages à fin 2020, et pour l'AOC Côtes du Rhône à fin 2021.

Pour rappel, le Syndicat a lancé dans le même temps une procédure simplifiée de déclassement des AOC Côtes du Rhône et Côtes du Rhône Villages afin de retirer de l'aire délimitée notamment toutes les parcelles ayant perdu leur vocation viticole (urbanisation, industrialisation, carrières...). Néanmoins, aucune parcelle de vigne plantée ne sera concernée par le déclassement.

Demandes d'accession en CDR Villages avec nom géographique

Le Comité national de l'Inao du 8 juin 2016 a approuvé le rapport de la Commission d'enquête proposant, dans le cadre de l'AOC "Côtes du Rhône Villages", la reconnaissance de trois nouvelles dénominations géographiques complémentaires : "Sainte

Cécile", "Suze la Rousse" et "Vaison la Romaine".

En l'absence d'observations formulées dans le cadre de la procédure nationale d'opposition, ces trois nouvelles dénominations géographiques complémentaires ont été intégrées au Cahier des charges de l'AOC "Côtes du Rhône Villages" par arrêté du 16 novembre 2016 publié au Journal officiel du 25 novembre 2016.

Pour le dossier Côtes du Rhône Villages "Saint Andéol", le Comité national de l'Inao du 23 novembre 2016 a approuvé le rapport des experts proposant le projet d'aire géographique de la dénomination géographique complémentaire "Saint Andéol" et a décidé ensuite le lancement d'une consultation publique sur ce projet.

En revanche, concernant les demandes de reconnaissance en Côtes du Rhône Villages "Nyons" et "Saint Hilaire d'Ozilhan", la Commission d'enquête souhaite revoir l'ODG et les demandeurs car, à ce jour, tous les critères de recevabilité ne sont pas encore remplis.

Demandes d'accession en Cru

Le Comité national de l'Inao du 10 février 2016 a validé la demande de reconnaissance du Cru Cairanne. L'arrêté du 20 juin 2016 homologuant le Cahier des charges de l'AOC a été publié au Journal officiel le 29 juin 2016. Par ailleurs, en l'absence de venue de la Commission d'enquête Inao, la demande d'accession en Cru "Laudun" est toujours en cours d'instruction.



➤ L'appellation compte désormais 20 Côtes du Rhône Villages avec nom géographique.

EAUX-DE-VIE DE VIN ET DE MARC DES CÔTES DU RHÔNE

La Section "Eaux-de-vie des Côtes du Rhône" s'est officiellement réunie pour la première fois le 18 février 2016. Michel Chapoutier et Lydie Debarge ont été élus respectivement président et vice-présidente.

Des contrôles sur site, réalisés par l'OIVR, ont débuté en 2015 et se sont poursuivis en 2016.

Le nombre d'opérateurs habilités à ce jour est de 35 pour l'IG "Eau-de-vie de marc des Côtes du Rhône" et de 12 pour l'IG "Eau-de-vie de vin des Côtes du Rhône".

Les volumes issus des déclarations de revendication 2016 pour ces deux IG sont les suivants :

- Eau-de-vie de marc des Côtes du Rhône : 96,1228 hl d'alcool pur (84,6685 hl en 2015)
- Eau-de-vie de vin des Côtes du Rhône (Fine des Côtes du Rhône) : 8,36 hl d'alcool pur (4,55 hl en 2015).

Par ailleurs, suite à la transmission par l'État français à la Commission européenne de la fiche technique (document harmonisé qui reprend l'essentiel des dispositions du Cahier des charges) des IG "Eau-de-vie de marc des Côtes du Rhône" et "Eau de vie de vin des Côtes du Rhône" en vue de leur enregistrement, des renseignements complémentaires ont été demandés par la Commission européenne. Suite aux propositions de réponse de l'Inao, l'ODG a donné un avis favorable. La Commission permanente de l'Inao du 19 janvier 2017 a validé le projet de réponse à la Commission européenne et le projet de modification du Cahier des charges de l'IG "Eau-de-vie de marc des Côtes du Rhône".

L'accompagnement au vignoble

Le contrôle interne, un outil pédagogique

Depuis 2010, le Syndicat général accompagne la mise en conformité des exploitations avec les Cahiers des charges AOC grâce à ses audits d'exploitation. La présence de l'exploitant(e) aux côtés des auditrices permet un échange interactif entre le Syndicat et le vignoble. Les préoccupations de la profession sont ainsi relayées vers les responsables qui peuvent s'en saisir (les Cahiers des charges ont été modifiés grâce aux retours du terrain).

En 2016, le contrôle interne a porté sur 6834 ha dont 2941 ha effectivement visités, soit 1 059 exploitations. Les erreurs relatives au Casier viticole informatisé (68 %) restent majoritaires. Puis vient le "Non-respect des règles d'encépagement à l'exploitation", juste avant le manquement portant sur le "Dépassement du rendement autorisé" (7 %), en lien avec le taux de ceps morts ou manquants supérieur à 20 %. Les "Parcelles situées hors aire" viennent ensuite.

Expérimentations et expertises

L'étude du marselan, caladoc et coustou continue d'être menée sur le domaine expérimental du Syndicat. En parallèle, cet essai est conduit chez des vigneronnes qui ont accepté d'étoffer le réseau des parcelles suivies. Il est mené sous un angle "grandeur nature" dans l'objectif de valider les observations réalisées sur le site pilote et de montrer l'intérêt et l'implication des professionnels. Les résultats sont transmis à l'Inao annuellement.

Une population de métais issus de croisements entre grenache N et syrah est également à l'étude, en particulier 28 descendants "potentiellement" intéressants. Des mini-vinifications sont réalisées sur cette parcelle afin d'évaluer le potentiel technologique de ces métais.

Enfin, le Service participe, aux côtés de ses partenaires de l'Institut

rhodanien, au programme initié en 2016 sur des variétés résistantes au mildiou et à l'oidium et affiliées à l'un de nos deux cépages emblématiques : le grenache N et la syrah. Ce programme de sélection variétale, piloté par l'IFV et l'Inra sur le plan national, a été jugé prioritaire sur le plan technique par les professionnels siégeant à Inter Rhône.

L'inventaire du potentiel de production avancé

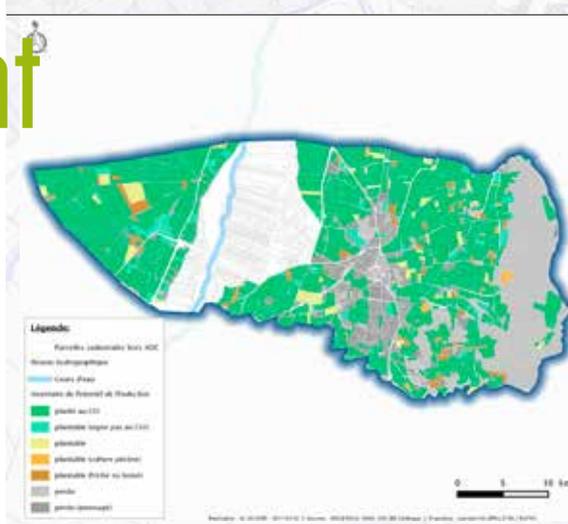
Inter Rhône a confié au Syndicat l'Inventaire du potentiel de production (IPP). L'IPP est un état des lieux cartographique d'une appellation qui se base sur l'aire délimitée AOC. Il permet de visualiser à l'instant T les parcelles plantées, plantables et celles ayant perdu leur vocation viticole.

Outre le chiffrage du potentiel d'expansion, la mise en place de ce projet permet un meilleur suivi des surfaces en production et renforce notre connaissance des enjeux fonciers.

L'IPP est mené sur les 171 communes des Côtes du Rhône, ainsi que sur les AOC Grignan les Adhémar, Côtes du Vivarais, Duché d'Uzès, Ventoux, Luberon et Costières de Nîmes. L'étude a commencé en 2014 avec les Côtes du Rhône septentrionales et s'étalera sur un premier cycle de 5 ans, avant d'être régulièrement mise à jour.

La première étape du projet consiste à regrouper les données nécessaires (cadastre, aire délimitée, CVI, documents d'urbanisme, zones protégées, photos aériennes) dans une base sous forme de Système d'information géographique (SIG). Le classement du potentiel des parcelles AOC se

INVENTAIRE DU POTENTIEL DE PRODUCTION DE SABLET (84104)



CHIFFRES CLÉS DE LA COMMUNE

AOC CDRV SABLET			
Surface classée	:	881,6	Ha
Surface plantée	:	535,4	Ha
Surface plantable	:	86,8	Ha
Surface perdue	:	259,4	Ha

base en premier lieu sur les informations contenues dans le CVI puis sur l'analyse de l'occupation du sol grâce aux photos aériennes. Ce zonage est ensuite validé lors de réunions de terrain avec des vigneronnes du secteur, pour au final être publié sous forme d'atlas cartographique.

Exemples de documents élaborés dans le cadre de l'inventaire du potentiel de production (ici Sablet).

ACTIONS RELATIVES À L'ORGANISME D'INSPECTION (OIVR) ET AUX CONTRÔLES

En 2016, le contrôle des conditions de production (réalisé de façon aléatoire par Section) a été effectué sur 46 communes des Côtes du Rhône ; il représente 1 630 ha soit 4 % des surfaces revendiquées pour le millésime 2015.

21 contrôles "Vinificateurs" et "Stockage conditionneurs" ont été effectués. Le contrôle produit a porté sur 2 203 échantillons (1 570 CDR, 633 CDR Villages).

En Côtes du Rhône, cela représente 11 % des échantillons ayant fait l'objet d'une déclaration et 11 % du volume global. En CDR Villages, 17 % des échantillons ont été contrôlés et 18 % du volume global.

Par ailleurs, en 2016, le succès de la saisie en ligne des déclarations de transactions vrac ou conditionnement directement sur le site www.oivr.fr ne se dément pas. Toutes AOC confondues, 77 % des déclarations ont été faites sur Internet, soit 16 500 sur un total de 21 400.

IDENTIFICATIONS ET HABILITATIONS AU QUOTIDIEN

En 2016, 4 902 opérateurs étaient habilités en AOC Côtes du Rhône et 2 353 en CDR Villages.

Par ailleurs, suite à une modification majeure/mineure de l'exploitation ou à une nouvelle habilitation, 230 opérateurs ont été habilités en AOC CDR et 166 en AOC CDR Villages. À noter que 13 habilitations ont été retirées en AOC CDR suite à des non-paiements de cotisations et 6 en AOC CDR Villages. Deux demandes d'habilitation ont été refusées en AOC CDR Villages. Enfin, 232 opérateurs ont été retirés de l'AOC CDR et 75 de l'AOC CDR Villages suite à des cessations d'exploitation, transmissions...



Conseil juridique, défense et valorisation

Le Syndicat veille depuis de nombreuses années à la défense de ses terroirs AOC.

© Inter Rhône

Défendre et valoriser les terroirs : une priorité

Conscient de la nécessité de préserver son potentiel de production et son image face à une pression foncière importante, le Syndicat veille depuis de nombreuses années à la défense de ses terroirs AOC. En concertation avec les syndicats locaux et les vignerons, son Service juridique s'applique à assurer la préservation des terroirs viticoles des aires délimitées en AOC Côtes du Rhône et Côtes du Rhône Villages, ainsi que celle des Crus à la demande de leur syndicat (ODG).

Ainsi, un travail de veille, de sensibilisation des élus locaux et de défense est réalisé au quotidien sur tout projet susceptible de porter atteinte à l'AOC dans les 171 communes concernées. Pour une plus grande efficacité et cohérence, ces actions (voir tableau 2) sont réalisées en coordination avec l'Inao et les Chambres d'agriculture de Vaucluse, Gard, Drôme et Ardèche.

Par ailleurs, afin de renforcer son action de défense et de valorisation du vignoble, le Syndicat poursuit la mise en place de sa Charte paysagère environnementale (voir page 12).

Protéger le nom : une vigilance quotidienne

Les tentatives d'usurpation des noms des Côtes du Rhône sont fréquentes, tant en France qu'à l'étranger. C'est pourquoi les noms des AOC des Côtes du Rhône font l'objet d'une défense quotidienne par le Service juridique. Ainsi, il travaille notamment à assurer une veille efficace en matière de protection du nom, à prévenir et réagir aux atteintes identifiées.

L'ensemble des dossiers relatifs à la protection du nom "Côtes du Rhône" est synthétisé dans le tableau 1.

Leur suivi est assuré en concertation avec les Services de l'Inao. Le Syndicat effectue également une veille et réagit, en concertation avec les ODG de Crus, aux atteintes constatées sur le nom des Crus des Côtes du Rhône.

Des conseils personnalisés

Le Service juridique du Syndicat général répond aux questions de ses adhérents notamment dans les domaines suivants :

- Conseil en droit vitivinicole ;

- Conseil en droit rural (fermage, métayage...), et questions foncières (défrichement, expropriations...);
- Conseil en droit de l'environnement (ICPE...);
- Conseil en droit social (embauche, contrat de travail, obligations de l'employeur, salaires...);
- Conseil en droit commercial.

À noter que les conseils juridiques relatifs à la commercialisation sont, pour partie, réservés aux adhérents du Service de conseil juridique à la commercialisation (voir ci-dessous).

Aider les vignerons à sécuriser leur marché

Le Service de conseil juridique à la commercialisation des vins est une prestation payante du Syndicat général. Il accompagne les viticulteurs dans la sécurisation juridique de leurs marchés en France et à l'international. En 2016, le Service a accompagné 125 opérateurs sur les sujets suivants :

- Renseignements législatifs et réglementaires pour la commercialisation des vins en France et à l'export (étiquetage, transport, législations internes...);
- Rédaction de contrats commerciaux et de documents administratifs (agents commerciaux, conventions avec les importateurs...);
- Information sur les procédures douanières, la sécurisation des paiements;
- Conseil en droit des marques.

Le Service donne également accès à deux prestations complémentaires :

- L'assurance-crédit Groupama (65 assurés pour l'année 2016) qui garantit l'indemnisation des factures impayées et permet d'appréhender la solvabilité des clients;
- La surveillance des marques (51 marques surveillées en 2016 pour 22 adhérents). Les adhérents ont formulé quatre oppositions dont trois en France et une à l'OHMI.

TABLEAU 1 – DOSSIERS DÉFENSE DU NOM CÔTES DU RHÔNE INITIÉS EN 2016

En France et dans l'Union européenne

"Coste du Rhone" – Site de vente en ligne	Action amiable
"Rhône Vignoble" cl 33 – Association Rhône Vignoble	Observation à l'Inpi
Château Mas Neuf – Rhône Paradox	Action amiable
Marque Bastion du Rhône, cl33 "Vins d'appellation d'origine contrôlée"	Observation à l'Inpi
Marque Rhône to the Bone, cl33 "vins"	Observation à l'Inpi

Chine

Marques "Rhône" n°12861480 12446154 7176384	Opposition en concertation avec l'Inao
---	--

N.B. : Les dossiers relatifs à la défense des noms des crus des Côtes du Rhône ne sont pas énumérés dans ce tableau (se rapprocher du Syndicat pour toute information les concernant). Ce tableau ne tient pas compte des dossiers initiés en 2015 et suivis ou clôturés en 2016.

TABLEAU 2 - DOSSIERS DE DEFENSE DES TERROIRS SUIVIS EN 2016

TERRITOIRE CONCERNÉ	NATURE DU PROJET	AVIS RENDU ET ACTIONS ENGAGÉES
Serrières Limony	Projet station d'épuration	Étude des impacts sur l'AOC Saint Joseph – Recherche de solutions alternatives – Concertation avec vignerons et CA 07.
Tulette - Suze la Rousse	Projet de déviation RD 94	Réunion publique au projet de déviation – Concertation avec les vignerons et la CA 26 – Rdv en mairie de Tulette, discussion avec les vignerons – Rédaction et envoi courrier au Conseil dép. 26.
Tulette	Autorisation d'extension et de régularisation d'installations d'extraction d'huiles végétales et de trituration Sté Jules Brochenin	Consultation et analyse du dossier – Concertation avec les vignerons – Pas de remarque.
Castillon du Gard - Vers Pont du Gard	Demande d'autorisation d'exploiter une carrière de molasses calcaires	Consultation et analyse du dossier – Concertation avec les vignerons – Pas de remarque.
St Victor la Coste	Projets éoliens	Rencontre avec la Sté Opale – Organisation réunions – Concertation avec les présidents des syndicats concernés.
Lirac - St Laurent les Arbres	Projet éolien de la Grande Montagne	Rencontre avec le porteur de projet Quadran – Étude du projet – Avis défavorable rendu.
Rousset les Vignes	Révision carte communale	Concertation avec la CA 26 et les vignerons en vue des réunions de PPA.
Ste Cécile les Vignes	Projet PV Ste Cécile les Vignes	Visite de terrain relative à un projet photovoltaïque.
Séguret	Décharge sauvage	Courrier à la mairie de Séguret lui demandant d'intervenir (copie préfet, DDDP et Inao) au sujet d'une décharge sauvage sur des parcelles CDR Villages – Multiples relances et visite de terrain.
Valliguières	Projet éolien	Rencontre avec mairie et porteur de projet – Échanges avec les vignerons locaux.
Champagne	Révision PLU	Participation à la réunion des PPA.
Mercuriol	Demande d'autorisation de renouvellement et d'extension de la carrière Roffat – Permis de construire centrale béton	Échange avec l'Inao – Mise en œuvre de l'article L 643-4 du Code rural (Saisine du ministre de l'Agriculture) – Projet adopté en dépit de nos remarques et de l'avis défavorable du ministère de l'Agriculture. Pas de suite contentieuse souhaitée.
Bollène	Demande de modification du décret autorisant l'exploitation de l'installation nucléaire n°138 par la Sté Socatri	Consultation et analyse du dossier – Consultation ODG Grignan les Adhémar – Pas de remarque.
Valliguières	Demande de renouvellement de l'autorisation et extension d'une carrière de calcaire par la Sté Lafarge Granulats	Consultation et analyse du dossier – Concertation avec les vignerons locaux – Pas de remarque.
Chât. du Pape	Révision PLU	Analyse du dossier – Concertation avec l'ODG Châteauneuf du Pape – Pas de remarque.
Chavanay	Modification PLU	Étude du dossier – Consultation ODG Condrieu et St Joseph – Pas de remarque.
Laudun l'Ardoise	Révision allégée du PLU	Rencontres et échanges avec la mairie et les vignerons – Envoi d'un avis réservé – Recherche de solutions susceptibles de compenser les impacts générés par la révision allégée.
Rochefort du G.	Élaboration PLU	Étude dossier – Consultation vignerons locaux – Rédaction et envoi avis réservé – Coordination des actions avec la CA 30 et l'Inao.
Guilhaud Grange	Révision PLU	Étude du dossier – Consultation ODG St Joseph – Pas de remarque.
Sauveterre	Révision PLU	Échanges avec la mairie, pré-avis sur le pré-zonage du PLU – Concertation avec l'Inao.
Verin	Élaboration PLU	Analyse du dossier – Consultation ODG Condrieu et Château-Grillet – Pas de remarque.
Lagarde Paréol	Révision carte communale	Concertation avec la CA 84 en vue de préparer la réunion des PPA – Échanges avec le syndicat local – Consultation de la CA et du syndicat pour préavis sur un 2e projet – Transmission d'un avis défavorable au 2e projet en accord avec le syndicat lors de la réunion des PPA.
Séguret	Élaboration projet de PLU	Échanges avec la CA 84 relatif au projet de PLU de la commune de Séguret en vue de la préparation de la réunion des PPA.
Orange	Delta Déchets	Échange avec vignerons impactés – Échange avec les services de la Dreal – Prise d'une délibération en Conseil d'adm. du SGVRCR en vue de s'associer au contentieux d'assignation en référé, en désignation d'expert, aux fins de faire cesser les travaux et faire constater par expert l'ensemble des dysfonctionnements pour arriver à court terme à l'arrêt de cette activité.
Sérignan du Comtat	Projet Éole	Échange et concertation avec la CA et le président de la Cave. – Préavis réservé.
Tricastin	Demande autorisation mise à l'arrêt définitif et de démantèlement de l'INB n°105 (ex Commurhex) exploité par la Sté Areva	Analyse du dossier – Consultation ODG Grignan les Adhémar – Pas de remarque.
Tricastin	Demande autorisation mise à l'arrêt définitif et de démantèlement de l'INB n°93 (usine Georges de Besse) exploité par Eurodif Production	Analyse du dossier – Consultation ODG Grignan les Adhémar – Pas de remarque.
Orange - Chât. du Pape	Carrière Lampourdier	Contentieux devant Cour administrative d'appel.
Crozes Hermitage	Contentieux relatif à l'installation d'une station de télédiffusion de la TNT	Contentieux devant le Tribunal administratif.
Gard	Projet Éridan	Contentieux devant le Tribunal administratif.

108 signataires engagés dans la Charte paysagère environnementale

Lancée en 2014 par le Syndicat général, la Charte paysagère environnementale des Côtes du Rhône se concrétise sur le terrain par de nombreux projets.

108 signataires sont engagés dans la Charte paysagère environnementale des Côtes du Rhône*, parmi lesquels 68 communes, 2 Préfectures, 5 Chambres d'agriculture, 6 Communautés de communes... Les acteurs du territoire des Côtes du Rhône ont démontré qu'ils croyaient à la démarche!

Cette adhésion tient en partie à la sensibilisation effectuée par une vaste communication sur divers supports : la diffusion mensuelle des fiches actions de la démarche dans le magazine *Le Vigneron* et la mise en ligne, dans l'onglet Paysages du site Internet du Syndicat*, des actualités concernant, notamment, les aides financières.

La presse généraliste et spécialisée est également une alliée de taille lorsqu'il s'agit de faire connaître la démarche au plus grand nombre, comme l'illustre bien la diffusion du reportage "Des Racines & des Ailes" sur France 3 le 18 janvier 2017.

Les événements directement liés à la démarche bénéficient également d'une bonne couverture presse comme la journée événementielle du 14 juin 2016. L'Union des caves coopératives de Vacqueyras et Beauges de Venise a ainsi pu partager l'expérience de sa mise en œuvre de bonnes pratiques et à ce titre de sa labellisation GIEE avec un public bien plus large que les participants à la demi-journée. Pour parfaire cette communication, 1 626 ouvrages *Paysages et environnement des Côtes du Rhône* ont été distribués ou vendus à ce jour.

La présence "sur le terrain", notamment de l'animatrice Lucile Chédorge,



permet d'informer quotidiennement les vignerons et acteurs du territoire. La démarche a ainsi été présentée lors d'AG des syndicats viticoles locaux ainsi qu'à l'occasion des conseils d'administration du Syndicat général. La tenue d'une Commission "Défense et valorisation des terroirs", d'un Comité de pilotage et de nombreuses autres réunions thématiques ont permis d'assurer un contact permanent avec le vignoble nécessaire à l'émergence d'actions favorables aux paysages et à l'environnement.

Des projets concrets

Plusieurs projets ont été mis en œuvre en 2016. Par exemple, les AOC Châteauneuf du Pape et Lirac ont respectivement engagé un projet regroupant, pour l'un, les thématiques de l'érosion, de la flavescence dorée et de la confusion sexuelle au travers d'une demande Écophyto 2; pour l'autre, la construction d'un projet agro-environnemental et paysager financé à hauteur de 50 % par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse. Pour ce dernier, un financement à hauteur de 80 % du plan d'action est attendu.

Les actions de valorisation du vignoble ont également occupé une part importante du temps d'animation avec le projet de restauration du petit patrimoine bâti viticole. La commune de Sainte Cécile les Vignes s'y illustre comme site pilote pour la plantation de rosiers aux abords des parcelles. Le projet de sentier partagé mené dans les AOC Saint Joseph, Saint Péray, Hermitage, Crozes Hermitage et Cornas, en association avec les Communautés de communes Rhône-Crussol et Hermitage-Touronnais démontre l'intérêt de la profession viticole et des collectivités à travailler de concert.

La démarche contribue également à une meilleure défense de l'image de nos terroirs. Ainsi, à l'issue de plusieurs années de contentieux avec les carrières du Massif du Lampourdiér, une entente amiable en vue d'aménager le paysage aux abords de carrières a été décidée et se poursuivra en 2017.

* Retrouvez la liste des signataires de la Charte paysagère environnementale et bien d'autres informations sur le site Internet du Syndicat général, onglet Paysages. www.syndicat-cotesdurhone.com

● Partage d'expériences lors de la journée événementielle du 14 juin 2016 à Beauges de Venise.

Un Service à l'interface entre les Crus et le Syndicat général

Bien qu'administrés par leurs propres ODG (Organisme de défense et de gestion), les Crus peuvent compter sur l'appui d'un Service dont l'activité leur est dédiée au sein du Syndicat général. Ce qui leur permet de bénéficier d'une expertise technique, juridique et administrative.

Le Service Crus, basé à la Maison des vins de Tain l'Hermitage, a en effet pour vocation de répondre aux besoins de tous les Crus et de leurs adhérents, en apportant l'information, les connaissances et les compétences de l'ODG des Côtes du Rhône.

➤ Au Syndicat général, Clément Panigai est le référent Crus des Côtes du Rhône.



Une synergie et une harmonie dans la gestion des dossiers ODG

Dans le cadre de la gestion de l'évolution des surfaces en production, portée par les ODG, le Service Crus a permis d'harmoniser l'information à destination des Crus et des vigneron. La constitution des dossiers par les ODG a aussi reçu le soutien du Service afin de coordonner les arguments de chacun, tout en respectant leurs spécificités, ce qui a facilité leur validation par les instances régionales, nationales et européennes.

Les cas particuliers et les contraintes rencontrés sur divers ODG ont pu remonter au niveau national avec le poids politique de l'ODG Côtes du Rhône et ont ainsi pu être étudiés et analysés par l'Inao avec attention, faisant évoluer le système pour qu'il soit mieux adapté dans les années à venir.

Ce travail de concertation illustre l'activité de coordination du Service qui a travaillé en 2016 sur d'autres dossiers tels que la révision de certains Cahiers des charges, Plans d'inspection et Grilles de traitement des manquements mais aussi sur les mesures de campagne, la mise en place du VCI pour les Crus Beaumes de Venise, Vacqueyras et Rasteau ainsi que sur une réflexion globale portant sur la lutte contre la grêle... avec le souci de respecter les spécificités de chacun tout en proposant une gestion harmonieuse et concertée, avec le soutien du Service technique.

Une interface efficace pour la défense des noms et des terroirs

La défense d'une appellation se définit par deux grands objectifs. Le premier consiste à protéger le nom de l'appellation. En 2016, grâce à la surveillance opérée avec le Service juridique du Syndicat, plusieurs oppositions à des dépôts de marques pouvant porter préjudice à un nom de Cru ont été effectuées. Certains Crus ont même été plus loin en travaillant avec des cabinets d'avocats et l'Inao afin de

restreindre l'utilisation de leur nom. Plusieurs accords amiables ont ainsi pu être signés cette année.

Le second concerne la protection du terroir. Pour limiter la perte du potentiel de production des Crus, une attention particulière est portée au territoire en partenariat avec les Chambres d'agriculture, l'Inao et les communes, notamment lors de la révision des PLU.

Le Service Crus sert alors d'interface entre tous les acteurs pour défendre au mieux leurs intérêts.

Un soutien administratif

Le Service Crus est fortement impliqué dans l'activité administrative des Crus du Nord avec l'organisation de réunions, la gestion des appels à cotisations et le suivi comptable, mais surtout par une présence très importante sur le terrain et une proximité avec les vigneron des Crus septentrionaux. Les Services administratif et financier du Syndicat contribuent à cette activité.

De plus, de nombreuses données et obligations déclaratives sont gérées par le Syndicat général pour les Crus afin de mettre à disposition les outils et services performants développés par l'ODG Côtes du Rhône. Dans ce cadre, la plupart des déclarations de récolte et de revendications sont saisies et traitées pour le compte des Crus.

Un Service qui centralise, diffuse et fait remonter l'information

En 2016, l'activité du Service, à l'interface entre les différents Services du Syndicat, des ODG de Crus, et des instances de la filière, a par ailleurs consisté en grande partie à faciliter la diffusion de l'information et la gestion des dossiers entre les organismes.

De l'information est régulièrement envoyée aux ODG et le lien avec le Service communication du Syndicat général a permis d'apporter les renseignements nécessaires.

➤ En juin 2016, Cairanne est devenu le 17^e Cru des Côtes du Rhône.

© C. Grilhé



Les Plans collectifs de restructuration

PCR "Vallée du Rhône Provence" 2013/2015

Le Plan 2013/2015 a enregistré plus de 3 300 ha de superficies primées et permis de confirmer l'importance de son rôle dans le renouvellement du vignoble.

Les paiements réalisés sur l'année 2016 ont porté sur plus de 1 300 ha, permettant d'atteindre pour ce Plan un taux de réalisation bien supérieur à 80 % pour la totalité des trois campagnes.

À ce jour, plus de 30 millions d'euros d'aides ont été reversés dans le cadre de ce Plan collectif, dont plus de 6 millions sur l'année 2016.

PCR "Vallée du Rhône" 2016/2018

Le Plan collectif de restructuration 2016-2018, rebaptisé "Vallée du Rhône", a été lancé en début d'année 2016. Copie quasi conforme du précédent, il s'inscrit dans la continuité des efforts de restructuration que les Plans collectifs ont su insuffler dans



le vignoble rhodanien puisqu'un peu plus de 3 000 ha ont été demandés dès cette première campagne.

Ce Plan revêt les mêmes modalités et les mêmes montants d'aide que le Plan collectif 2013/2015. Le montant de l'aide à la plantation est maintenu à 4 800 €/ha tout comme le montant de l'IPR (Indemnité de perte de récolte). Les aides au palissage (1 900 €/ha) et à l'irrigation (800 €/hectare) demeurent identiques. Seul le montant de l'avance versée a été abaissé à 3 840 €/ha.

➤ **3 000 ha ont été demandés dès la première campagne pour le Plan collectif de restructuration 2016-2018.**

© Inter Rhône

Sur l'année 2016, ce Plan a permis le reversement de près de 3 200 000 € correspondant au paiement d'avances relatif aux plantations 2016. Ces montants ont concerné un peu plus de 830 ha restructurés dès la première campagne de plantation (2015/2016).

Ces plantations sont majoritairement des plantations de grenache noir et de syrah pour les appellations Côtes du Rhône et Villages puisqu'à eux deux, ces cépages totalisent près des 2/3 des plantations réalisées sur 2015/2016.

Prestations de service assurées par le Syndicat

Service Paie et Ressources humaines

En 2016, le Service Paie a enregistré 9 nouvelles adhésions. Ce Service compte au total 23 adhérents (5 caves coopératives, 4 filiales, 10 exploitants agricoles, 4 syndicats locaux), soit près de 2 370 bulletins de salaire édités.

La poursuite de la mise en œuvre de la DSN (Déclaration sociale nominative) avec un démarrage au 1^{er} janvier 2017, a fortement impacté le Service en temps de paramétrage.

Le Service compte également 2 adhésions pour une prestation en "Ressources humaines".

Appui administratif aux Concours

Comme chaque année, le Syndicat général a apporté un appui à l'organisation administrative du Concours Côtes du Rhône/CDR bio de Tulette (expédition de documents, gestion des inscriptions, édition d'étiquettes...) et du Concours Côtes du Rhône Villages/Crus de Vinsobres (gestion des inscriptions, anonymat, enregistrement des médailles, impression des diplômes, facturation...)

Gestion des identifications

En 2016, le Syndicat général a réalisé, en prestation de service, la gestion de l'identification des opérateurs de la plupart des Crus des Côtes du Rhône (tous sauf Châteauneuf du Pape, Lirac, Rasteau, Tavel et Vacqueyras) et des AOC Grignan les Adhémar et Côtes du Vivarais.

Conseil juridique à la commercialisation

Cf. le chapitre Conseil juridique, défense et valorisation (page 10)

Contrôle interne au vignoble

En 2016, le Service technique a assuré le contrôle interne en prestation de service pour 4 Crus méridionaux: Beaumes de Venise, Rasteau, Vinsobres, Cairanne et un Cru septentrional: Crozes Hermitage.

Vente de capsules-congés

Le Syndicat a le statut d'organisme répartiteur de capsules-congés. À ce titre, il met en vente des capsules banalisées, personnalisées et/ou non-fiscalisées. Une large gamme de capsules banalisées, personnalisées et/ou non-fiscalisées est proposée avec près de 500 références. Son dépôt se situe au 40 chemin des Chênes Verts, à Lirac.

En 2016, plus de 3 millions de capsules ont été vendues.

Pour tout contact, tél. 04 66 90 93 05.

Information & communication

Suivez Le Vigneron sur



www.facebook.com/VigneronCDR

VigneronCDR



et sur twitter

@VigneronCDR

70 ans pour Le Vigneron des Côtes du Rhône

Créé en décembre 1946 par Le Baron Le Roy, *Le Vigneron* a fêté en 2016 ses 70 ans d'existence. Pour l'occasion, un dossier spécial a été réalisé dans l'édition de décembre.

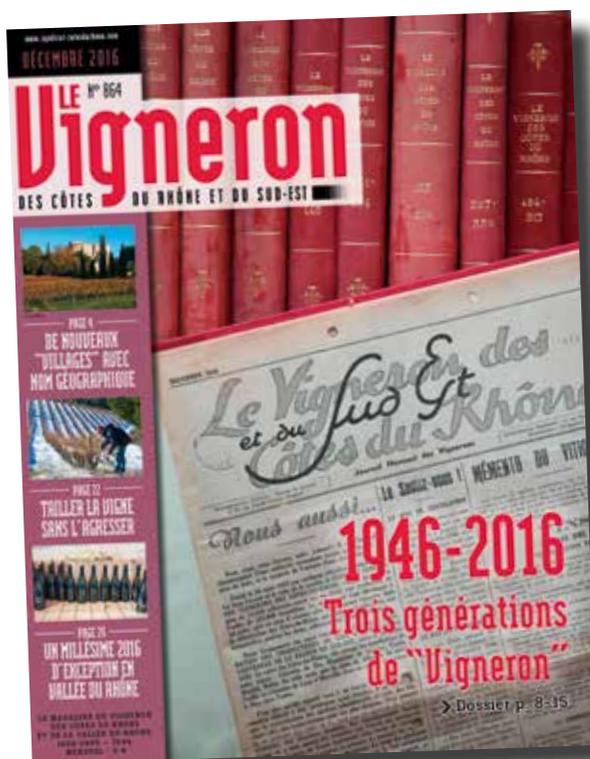
Par ailleurs, une grande enquête de satisfaction a été menée auprès des abonnés. La qualité du magazine *Le Vigneron* est jugée excellente ou satisfaisante par 90 % de ses lecteurs (voir détail).

Parmi les principaux points remarquables concernant l'activité du magazine en 2016, citons la poursuite des efforts pour maîtriser les coûts de fabrication (renégociation des coûts d'impression), l'atteinte des objectifs fixés en termes de recettes publicitaires et la stabilisation du nombre d'abonnements par rapport à 2015.

Au niveau rédactionnel, *Le Vigneron* publie un dossier dans chacun de ses 11 numéros en s'appuyant sur les salariés du Syndicat général et le concours de nombreux partenaires : Inter Rhône, la Cnaoc et sa fédération régionale (Fraoc), les journaux viticoles d'autres régions (Bordeaux, Alsace, Champagne, Val de Loire, Cognac) et différents organismes de la filière, notamment l'Union des Maisons de vin du Rhône (UMVR) et le Lycée viticole d'Orange.

du Syndicat général (www.syndicat-cotesdurhone.com) : informations sur la Charte paysagère environnementale des Côtes du Rhône, réalisation d'une carte interactive, mise en ligne de fiches action et d'exemples de réalisation, informations sur les aides financières disponibles...

Selon l'enquête de satisfaction menée par le Syndicat auprès de ses



En décembre 2016, *Le Vigneron* a réalisé un numéro spécial pour ses 70 ans.

contrôle des vins, déclarations à effectuer...

Il est prévu d'améliorer la mise en page de ces infos syndicales au cours du 2^e semestre 2017 grâce à la mise en place d'un outil informatique adapté.

En lien avec les médias

Le Syndicat général maintient tout au long de l'année un contact privilégié avec les médias régionaux. Il a notamment communiqué en 2016 sur les sujets suivants : reconduction du partenariat "Assurance récolte" avec Groupama (Vinisud 2016), mise en place d'une Charte sur le transport du vin (avril), journée événementielle sur la Charte paysagère environnementale des Côtes du Rhône (juin), rapport d'activité du Syndicat (juillet)...

Au total, le Syndicat général a fait l'objet d'une cinquantaine d'articles de presse durant l'année.



Sur les réseaux sociaux

En février 2016, *Le Vigneron* a créé sa page Facebook (www.facebook.com/vigneronCDR) dont l'objectif est de diffuser des informations qui ne trouvent pas leur place dans le magazine ou sur le site Internet du Syndicat. À ce jour, elle compte environ 300 abonnés.

Dans le même temps, *Le Vigneron* a également lancé un compte Twitter (@vigneronCDR) qui permet de relayer des informations de façon immédiate, ce qui est très utile pour les alertes escroquerie par exemple.

Un site Internet au service des vigneron

2016 a vu le déploiement de la rubrique "Paysages" sur le site Internet

adhérents, 67 % des personnes qui ont répondu disent avoir consulté le site (contre 36 % en 2015). Ils sont 76 % à juger sa qualité excellente ou satisfaisante.

Par ailleurs, un audit mené en septembre 2016 a mis en évidence un certain nombre d'évolutions nécessaires pour améliorer l'efficacité, l'accessibilité et le référencement du site dont l'audience a stagné en 2016. Une refonte est donc prévue pour l'année 2018.

Une connexion permanente avec le vignoble

De nombreuses informations ont été diffusées aux vigneron par mail par les différents Services du Syndicat : Plan collectif, infos vendanges,

ENQUÊTE DE SATISFACTION

Sur 2879 abonnés sollicités (par mail et courrier) en janvier 2017, 502 ont répondu, soit 17,4 % de taux de retour.

97 % des lecteurs disent avoir confiance dans les informations publiées dans *Le Vigneron* ; ils préfèrent les sujets d'actualité, les articles portant sur la réglementation, les échos du vignoble et la technique. 92 % jugent qu'il est utile et 83 % qu'il est proche de leurs préoccupations. 89 % indiquent qu'ils y trouvent des informations sur la viticulture de la région qu'ils ne trouvent pas ailleurs.

D'une façon générale, *Le Vigneron* circule puisque 70 % des personnes ayant répondu déclarent qu'au moins une autre personne (et jusqu'à 10) lit le même exemplaire.

Cette enquête a recueilli de nombreux messages de satisfaction et d'encouragement pour le magazine avec un souhait : développer les sujets techniques, notamment sur la viticulture biologique, les pratiques respectueuses de l'environnement...

Démarche qualité : un Syndicat à l'écoute

Le 20 décembre 2016, le Syndicat général a renouvelé son enquête de satisfaction auprès des vignerons des Côtes du Rhône. Cette campagne de sondage a d'abord visé 3 500 opérateurs disposant d'une adresse mail puis 2 400 opérateurs qui ont reçu le questionnaire par courrier début janvier 2017. Elle a permis de recueillir l'avis des adhérents sur leur connaissance du Syndicat, l'efficacité de ses services, sa capacité à bien communiquer sur ses actions et ce, dans un objectif d'amélioration continue.

Au 28 février 2017, 567 questionnaires ont été retournés sur les 5 900 envoyés, soit un taux de retour de 9,5 %. L'analyse des données recueillies a permis d'obtenir les résultats suivants aux différentes questions posées. Seules les questions les plus générales sont développées ici, les résultats complets de cette enquête étant disponibles sur le site Internet du Syndicat général.

❶ Estimez-vous être suffisamment informés des actions de votre Syndicat ?

79 % ont jugé qu'ils étaient suffisamment informés.

❷ Comment évaluez-vous l'action de votre Syndicat ?

À hauteur de 69 %, l'action du Syndicat est satisfaisante voire excellente contre une insatisfaction de 5 % seulement.

❸ Estimez-vous qu'il est facile de joindre votre interlocuteur au Syndicat ?

86 % des sondés pensent qu'il est facile de joindre son interlocuteur au Syndicat.

❹ Comment jugez-vous la qualité de l'accueil téléphonique ?

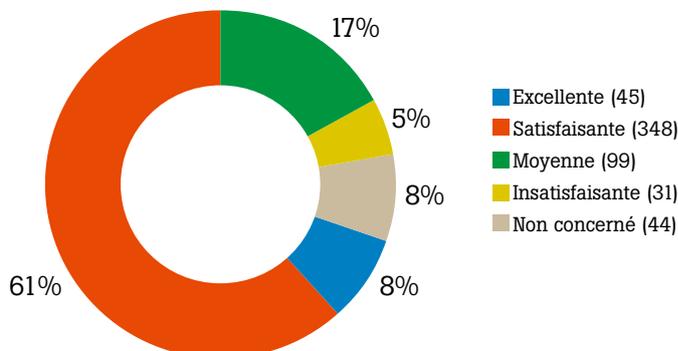
Les réponses à cette question montrent que 83 % de ceux qui

ont répondu estiment que l'accueil téléphonique est satisfaisant voire excellent.

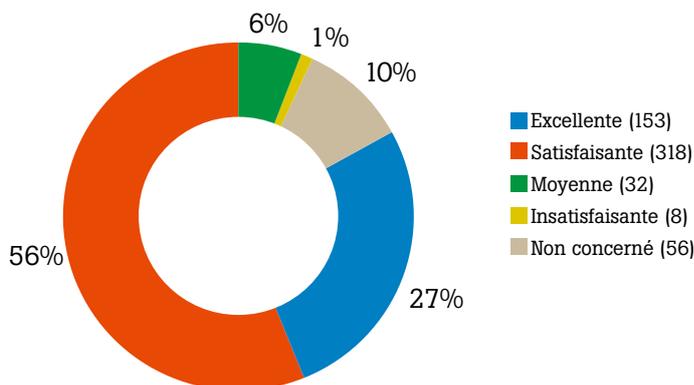
❺ Estimez-vous que le Syndicat général véhicule une bonne image des Côtes du Rhône ?

Pour près de 75 % des adhérents, le Syndicat véhicule une bonne image

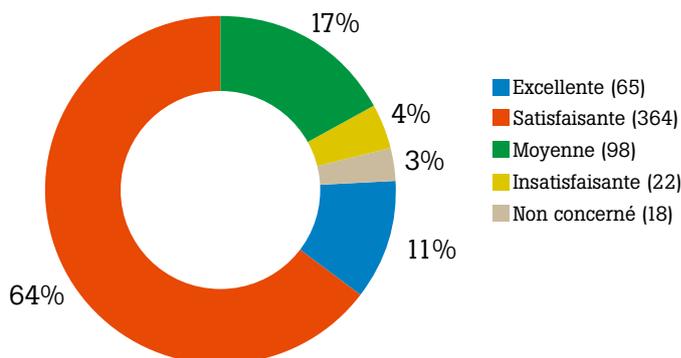
L'ACTION DU SYNDICAT



L'ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE



L'IMAGE DES CÔTES DU RHÔNE QU'IL VÉHICULE



des Côtes du Rhône et des vignerons. La présence du Syndicat sur le terrain et sa communication menée en faveur des vins des Côtes du Rhône participent à développer une image positive de l'appellation. Seulement 4 % estiment que le Syndicat ne véhicule pas une bonne image.

❶ D'une façon générale, qu'attendez-vous de votre Syndicat et sur quels sujets souhaiteriez-vous qu'il intervienne ?

L'exploitation des réponses à cette question a permis de constater que certains sujets demeuraient prioritaires et nécessitaient d'être poursuivis par le Syndicat, notamment concernant :

- L'évolution des Cahiers des charges Côtes du Rhône ;
- La simplification des démarches administratives ("*Trop de tracasseries administratives*") ;
- La défense des vignerons, du terroir et de l'AOC Côtes du Rhône ;
- La communication autour des produits phytosanitaires.



RENOUVELLEMENT DE LA CERTIFICATION ISO 9 001/2015

Depuis qu'il a obtenu la certification Iso 9001/2015 le 17 avril 2013, le Syndicat général poursuit sa démarche d'amélioration continue afin d'assurer à ses adhérents un service toujours plus rapide, de qualité et efficace.

La nouvelle version 2015 de la norme Iso 9001, plus orientée vers la détermination des enjeux de l'entreprise, la compréhension des besoins des parties intéressées (vignerons, partenaires...) et la prise en compte des risques, a permis au Syndicat de se positionner dans un contexte en évolution permanente et de maintenir sa position d'organisme de référence pour les appellations Côtes du Rhône.

L'audit de suivi pour la certification Iso 9001/2015 qui s'est déroulé les 22 et 23 mars 2017 a confirmé l'efficacité du système de management de la qualité. Il a mis en avant une organisation efficace, avec des objectifs atteints, pour une grande partie et mature car bien intégré et partagé dans le management de la structure. Les conclusions de cet audit ont donc permis de renouveler la certification sur la base de la version 2015 pour l'année 2017.

L'administratif au cœur de l'activité du Syndicat

Le Service administratif du Syndicat général a pour mission d'assister le président et le directeur et, d'une façon générale, d'agir de la façon la plus efficace possible au service de l'activité quotidienne de l'ODG.

Il veille au respect de ses obligations statutaires (une réunion de bureau par mois, quatre Conseils d'administration et deux assemblées générales par an), et à son bon fonctionnement : accueil, standard, courrier, réunions des Commissions, suivi des dossiers, relations avec les adhérents et les organismes professionnels, gestion des déplacements, des invitations et de la représentation syndicale, mise à jour des bases de données et des groupes de diffusion, réalisation et envoi des registres de caves et autres documents...

Par ailleurs, le Service organise - ou contribue à l'organisation - de manifestations spécifiques internes ou externes au Syndicat comme la soirée privée dans le cadre du Bar à Vins du Festival d'Avignon, l'événementiel portant sur Charte paysagère



environnementale, la tenue d'ateliers juridiques...

Il vient également en appui à l'organisation de Découvertes en Vallée du Rhône et différents concours (Concours général agricole, Concours des vins de la Foire d'Avignon, Concours des vins de Tulette, Vinsobres...), sans oublier les divers partenariats, conventions, etc.

Il s'occupe également de la gestion des fournitures et négocie les tarifs à l'année afin d'obtenir le meilleur rapport qualité-prix.

Enfin, il prête régulièrement main-forte aux autres Services, mettant notamment à leur disposition ses compétences organisationnelles, logistiques et pratiques. Il est présent en soutien sur différents dossiers (enregistrement de données, saisie de déclarations, édition de listings, envoi de questionnaires de satisfaction ou d'identifiants personnels pour les saisies sur Internet, diffusion et réalisation de documents divers...).

❶ Le Service administratif organise aussi des manifestations spécifiques comme la soirée privée dans le cadre du Bar à vins du Festival d'Avignon.

Appui aux actions régionales et nationales

Mobilisation sur les phytos à tous les niveaux

En 2016, dans un contexte national de pression médiatique et réglementaire, le réseau de la Confédération nationale des vins et eaux-de-vie à appellation d'origine contrôlée (Cnaoc) et la FNSEA se sont mobilisés pour que le nouveau projet d'arrêté sur les conditions générales d'utilisation des produits phytosanitaires reste mesuré et applicable. L'arrêté du 4 mai 2017 ne prévoit pas de zones de non-traitement (ZNT) à proximité des habitations qui auraient condamné de nombreux hectares de vignes. Cela n'empêche pas la filière d'œuvrer à une évolution de ses pratiques en faveur de la réduction des traitements et de leur utilisation à bon escient.

Au niveau régional, les préfets ont élaboré des mesures de protection des personnes vulnérables lors de l'application des produits phytosanitaires. La Fédération des producteurs de vins AOC du Sud-Est (Fraoc) et les Organismes de défense et de gestion (ODG), à l'instar du Syndicat des Côtes du Rhône, se sont mobilisés pour veiller à la cohérence régionale et à la viabilité de ces mesures.

Les arrêtés encadrant les traitements à proximité des établissements scolaires et de santé sont désormais pris dans tous les départements des Côtes du Rhône. Ils prévoient tous la possibilité de traiter en dehors des horaires d'ouverture, parfois avec une plage horaire de sécurité avant l'ouverture et/ou après la fermeture. La mise en place de haies antidérive et le recours à un matériel de pulvérisation homologué sont aussi prévus. En l'absence de mesures de protection, il est obligatoire de respecter une ZNT de 20 mètres à proximité des établissements scolaires et de santé.

Autorisations de plantation : "Work in progress"

La filière vin s'est largement mobilisée pour éviter une libéralisation des plantations. Elle est désormais la seule à bénéficier d'un outil de gestion de son potentiel de production. Depuis le 1^{er} janvier 2016, les autorisations ont remplacé les droits de plantation. À l'instar d'autres appellations, le Syndicat général des Côtes du Rhône a mis en place un contingent de plantations et la restriction à la replantation pour éviter surproduction et dépréciation de l'appellation.

La Cnaoc et son réseau se sont engagés pour améliorer le dispositif. Des exceptions au principe d'incessibilité des autorisations ont été précisées. Suite à des distorsions dans la distribution de contingents, la demande généralisée des ODG a abouti à l'activation automatique d'un plancher de distribution en cas de dépassement du contingent.

Amendement sur l'achat de vendanges

Annulé par le Conseil d'État en 2015 suite à une saisine de l'Union des Maisons et des marques de Vin (UMVin), le dispositif des achats de vendanges a été défendu par les organisations de la production viticole. Le projet de loi de Finances rectificative pour 2016 entérine le principe de l'achat de vendanges fraîches, de moûts et de vins par les vignerons sans prendre le statut de négociant. Cette possibilité ne sera toutefois opérante que lorsque ses modalités seront définies.

Vers une simplification européenne

La Fédération européenne des producteurs de vin d'origine (Efov) et la Cnaoc sont intervenues dans le cadre du projet de réforme du droit vitivinicole européen de 2016 pour réaffirmer l'importance des aires de proximité immédiate à l'AOC pour le conditionnement des vins. Elles ont aussi milité pour éviter la libéralisation de certaines mentions telles que *Vieilli en fût*. Surtout, les règles de modification des Cahiers des charges d'AOC ont été clarifiées. Les modifications mineures entreront en vigueur dès leur validation nationale tandis que les modifications majeures devront être homologuées par la Commission avant leur application.

Les responsables du Syndicat étaient présents au Congrès de la Cnaoc les 21 et 22 avril 2016 à Cognac.

© UGV/CStéphane Charbeau



Les priorités d'avenir pour le Syndicat

Au niveau des AOC Côtes du Rhône

Poursuivre les actions structurantes engagées

Pour le Syndicat général, il est capital de poursuivre la rénovation du vignoble engagée dans le cadre des Plans collectifs de restructuration.

Tout l'enjeu consistera à obtenir la poursuite des aides à la restructuration du vignoble notamment via la mise en place d'un nouveau plan collectif.

Une autre de ses priorités est de pérenniser le dispositif du Volume complémentaire individuel (VCI) qui est un moyen très efficace de se prémunir contre les années déficitaires, sur le plan qualitatif ou quantitatif.

Par ailleurs, pour gérer au mieux le potentiel de production sur le long terme, le Syndicat général va pouvoir s'appuyer sur l'inventaire du potentiel de production (IPP) en cours de réalisation.

Enfin, avec le renouvellement des membres de l'Inao en 2017 et la nomination de la nouvelle commission d'enquête, le Syndicat général va relancer tous les dossiers en cours : procédure simplifiée de classement des AOC Côtes du Rhône et CDR Villages, accession en CDR Villages avec nom géographique, accession en Cru.

2017, une année d'élection

En 2017, le Syndicat général va organiser les élections de ses délégués à l'assemblée générale et de ses administrateurs. Ces derniers auront en charge de désigner le président - Philippe Pellaton étant candidat à sa propre succession - et un nouveau bureau.

Inter Rhône devra également procéder à l'élection de son président, Michel Chapoutier étant le seul candidat déclaré.

Enfin, des élections sont également prévues à la Confédération nationale des vignerons d'AOC (Cnaoc) et la Fédération régionale des AOC du Sud-Est (Fraoc).

Une réussite de 80 ans qu'il faut protéger

Promulguée le 19 novembre 1937, l'AOC Côtes du Rhône célèbre en 2017 ses 80 ans d'existence. Il faut rendre hommage aux hommes visionnaires qui ont créé ce concept totalement inédit et novateur : l'Appellation d'origine contrôlée.

Mais aujourd'hui, cette réussite suscite la convoitise. À tel point que les usurpations de noms d'appellation sont de plus en plus fréquentes et, si l'on n'y prend pas garde, peuvent sévèrement pénaliser l'image et la commercialisation des vins des Côtes du Rhône. C'est pourquoi le Syndicat général va renforcer ses actions sur la protection des noms.



S'adapter aux demandes de la société

Parce que le grand public est de plus en plus sensible à la préservation de l'environnement mais aussi parce que les vignerons doivent préserver leur outil de travail pour les générations futures, le Syndicat travaille sur plusieurs fronts. Tout d'abord, il continue à déployer sa Charte paysagère environnementale pour amener tous les acteurs du territoire, vignerons compris, à prendre conscience de l'importance de préserver et mettre en valeur le vignoble.

Ensuite, il engage une réflexion pour intégrer, dans les Cahiers des charges de production, des Mesures agro-environnementales.

Enfin, à plus long terme, il contribue à la mise au point de cépages résistants aux maladies proches des cépages traditionnels rhodaniens, ceci afin de diminuer les traitements.

Au niveau national et européen

Les prochains enjeux de santé publique

L'action de Vin & Société pour défendre la place du vin est loin de s'être terminée avec l'amendement de la loi Évin en 2015. En effet, un rapport du groupe d'experts sur le discours public en matière de consommation d'alcool de mai 2017 préconise notamment de durcir l'encadrement de la publicité sur Internet et d'augmenter la fiscalité du vin.

Un défi de taille pour la filière s'ouvre également au niveau européen. En effet, le Parlement européen a adopté une résolution sollicitant un étiquetage des calories sur les boissons alcoolisées en 2015 et la Commission européenne a rendu un rapport en mars 2017 dans lequel elle laisse un an aux opérateurs de boissons alcoolisées pour proposer une solution d'information du consommateur sur les calories et les ingrédients.

↪ L'une des priorités est la poursuite de la rénovation du vignoble dans le cadre des Plans collectifs de restructuration.

© Inter Rhône

Réaffirmer l'importance de la viticulture dans la prochaine Pac

La prochaine Politique agricole commune (Pac) entrera en vigueur en 2020. Les premières consultations ont commencé dans un contexte européen marqué par le Brexit et les élections françaises et allemandes. Les organisations de la production viticole se réuniront à Bordeaux en juillet prochain pour peser dans les débats et réaffirmer l'importance de l'agriculture et surtout de la viticulture.

Chiffres clés 2016

④ La saisie de différents documents (Déclaration de revendication, déclaration de récolte, déclaration de stock...) permet au Syndicat général de disposer de données clés relatives aux appellations.

* VCI (Volume complémentaire individuel)

** Données fournies par les ODG

	Surfaces (ha)	Récolte totale nette (hl)	dont rouge (hl)	dont rosé (hl)	dont blanc (hl)	Rdt moyen/ ha	Rdt autorisé rouge	Rdt autorisé rosé	Rdt autorisé blanc
CÔTES DU RHÔNE	32 082	1 471 882	1 288 438	108 473	74 971	46	51+5*	51	51
CÔTES DU RHÔNE VILLAGES	8 666	340 047	327 840	3 238	8 969	39			
dont Sans dénomination	3 109	127 536	124 992	842	1 703	41	44+4*	44	44
dont Avec nom géographique	5 556	212 511	202 849	2 396	7 266	38	41+4*	41	41
CHUSCLAN	260	10 543	10 143	400	-	40			
GADAGNE	64	2 116	2 116	-	-	33			
LAUDUN	537	21 068	17 029	273	3 766	39			
MASSIF D'UCHAUX	201	6 670	6 670	-	-	33			
PLAN DE DIEU	1 054	40 909	40 909	-	-	39			
PUYMÉRAS	136	5 366	5 366	-	-	39			
ROAIX	143	5 058	4 918	50	90	35			
ROCHEGUDE	154	6 015	5 956	-	59	39			
ROUSSET LES VIGNES	32	1 280	1 250	16	15	40			
SABLET	341	12 453	11 472	98	883	37			
SAINT CÉCILE LES VIGNES	237	8 752	8 752	-	-	37			
SAINT GERVAIS	71	2 730	2 521	-	208	38			
SAINT MAURICE	184	6 935	6 200	100	635	38			
SAINT PANTALÉON LES VIGNES	22	888	888	-	-	41			
SÉGURET	442	16 898	15 703	641	554	38			
SIGNARGUES	355	13 617	13 617	-	-	38			
SUZE LA ROUSSE	151	5 996	5 996	-	-	40			
VAISON LA ROMAINE	158	6 088	6 088	-	-	38			
VALRÉAS	444	17 435	16 998	7	429	39			
VISAN	570	21 694	20 257	811	626	38			
TOTAL CDR & CDR VILLAGES	40 747 ha	1 811 930 hl	1 616 278 hl	111 711 hl	83 940 hl	44			
CRUS DES CÔTES DU RHÔNE	14 675	522 153	438 776	39 408	43 969	36			
BEAUMES DE VENISE**	635	21 747	21 747	-	-	34	38+3		
CAIRANNE	853	30 194	29 002	-	1 192	35	38		40
CHÂTEAUNEUF DU PAPE**	3 133	100 800	93 518	-	7 282	32	35		35
GIGONDAS*	1 208	37 101	36 832	269	-	31	36		36
LIRAC*	771	24 370	21 134	865	2 371	32	41		41
RASTEAU*	949	33 494	33 494	-	-	35	38+2		
TAVEL*	911	37 778	-	37 778	-	41			46
VACQUEYRAS*	1 412	45 620	43 532	275	1 813	32	34+3		36 36+3
VINSOBRES*	583	19 912	19 912	-	-	34	38		
MUSCAT BEAUMES DE VENISE*	395	6 617	-	-	6 617	17	30		
VDN RASTEAU*	22	638	400	221	17	29	33		
CHÂTEAU GRILLET	3	62	-	-	62	21			37
CONDRIEU	194	7 546	-	-	7 546	39			42
CORNAS	143	5 270	5 270	-	-	37	42		
CÔTE RÔTIE	303	12 527	12 527	-	-	41	44		
CROZES HERMITAGE	1 659	80 438	73 549	-	6 890	48	50		50
HERMITAGE	137	3 292	2 526	-	765	24	40		46
SAINT JOSEPH	1 271	51 351	45 334	-	6 018	40	42		45
SAINT PÉRAY	85	3 105	-	-	3 105	37			50
ST PÉRAY MOUSSEUX	7	291	-	-	291	39			57
TOTAL TOUTES CATÉGORIES	55 422 ha	2 334 083 hl	2 055 054 hl	151 119 hl	127 909 hl	42			